

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 21 janvier 2019

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

18 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, TORRES Christian, DI CESARE Stéphanie, GALLINA Martine, MULLER Martine, LOUDIYI Fatima, TALBI Mehdi, PINET Gérard, PEPE Virginie, BERNEX Claude.

10 Absents avec procuration : BELSOLA Laurent, CHAPELLE Patrice, MALARET Monique, LADJAL Mériem, NOUGUE Alain, SAADAoui Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, MICHEL Christiane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

5 absents excusés : CERBONI Rosalba DOMINI Chérifa, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne, DIDERO Stéphane.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Monsieur Marc Depagne**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2018

--*--*--*--*--*--

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier conseil municipal ?

Non ?

Nous passons donc à l'adoption.

Qui est pour adopter le compte rendu ? La majorité, Madame Pepe, Monsieur Pinet, Monsieur Rebbadj.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex.

Je vous remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 est adopté par la majorité + Madame Pepe + Monsieur Pinet + Monsieur Rebbadj.

- Abstention de Monsieur Bernex.

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour, avec cette possibilité de rajouter un point supplémentaire si vous me le permettez.

Je vais vous l'exposer :

Point Supplémentaire : bail emphytéotique entre la métropole AMP et la commune : parcelle AS47 sise zone d'activité de la Grand Colle (locaux ex-CTM)

Lorsque nous avons pris en charge la gestion des locaux de l'ex-CTM de la ville de Port de Bouc de façon à pouvoir y installer des entreprises, nous avons demandé à la métropole de bien vouloir nous permettre de contracter un bail emphytéotique.

Aujourd'hui, je voudrais que vous acceptiez de rajouter à l'ordre du jour de ce conseil municipal pour que cela prenne effet le plus rapidement possible, ce point supplémentaire qui est d'approuver un bail emphytéotique entre la métropole qui a la compétence de développement économique et nous même pour en assurer la gestion localement.

Ce bail est consenti pour une période de 30 ans moyennant un loyer annuel de 20 000 €. La ville aura en charge l'entretien, la sécurité du site,... et en contrepartie percevra des loyers.

Est-ce que vous avez besoin de précisions supplémentaires pour vous prononcer sur ce point ?

Qui serait contre que nous le rajoutions ?

Qui s'abstient ?

Je vous en remercie, le point est rajouté.

Nous allons passer au vote.

Qui serait pour que nous adoptions ce bail emphytéotique ?

L'unanimité du conseil, je vous en remercie.

Le point supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Je vous propose que nous passions aux points de l'ordre du jour.

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire.- Nous avons dans notre budget, ouvert pour 2018, la possibilité de recevoir en recettes 10 870 116 € au titre de compensations mais bonne nouvelle, lors de la séance du conseil métropolitain du 13 décembre 2018, la compensation des communes, (pour l'instant provisoire) attribuée par la métropole, a été augmentée à la suite du transfert de compétences pour la commune de Port de Bouc de plus de 8 663€. Si on rajoute cette somme au 10 870 116 € prévu, la ligne budgétaire est arrêtée à 10 878 779 €.

Il nous fallait absolument le faire maintenant pour être dans les temps par rapport aux écritures de l'exercice 2018

C'est la raison pour laquelle nous avons réuni le conseil municipal ce soir.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? de précisions sur ce sujet ?

M. Bernex.- Juste pour savoir sur quel chapitre cet argent supplémentaire a été mis.

M Simitsidis. - Chapitre 73.

Mme le Maire.- C'est le chapitre 73, comme il est stipulé « attributions provisoires aux communes membres », Ce sont les AC, Attributions de Compensation, en provenance de la métropole.

Nous allons procéder au vote.

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Bernex, Monsieur Reb-badj, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Madame Pepe.

Le rapport n°1 est adopté à la majorité + Monsieur Bernex + Monsieur Pinet + Monsieur Rebbadj.

- Abstention de Madame Pepe

2/ AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Il vous est proposé, (nous l'avons déjà commencé au dernier conseil municipal) de continuer à verser des avances sur subventions à un certain nombre d'associations. Vous avez la liste jointe en annexe, un tableau qui récapitule ces avances sur subventions qui s'élèvent à 130 300 € et qui permettent aux associations de démarrer l'année, en matière de trésorerie. Il s'agit du cinéma, de l'ACPB, du RCPB et des quatre centres sociaux.

Des demandes de précisions ?

M. Bernex - En qui concerne le cinéma le Méliès, je reste favorable mais j'ai juste une question subsidiaire, pour savoir si on avait pu régulariser les comptes, et qu'il n'y ait plus de forts déficits au niveau du cinéma.

Mme Le Maire - Ca avance oui. Nous aurons de toute façon l'ensemble des éléments bientôt. Déjà pas mal d'éléments nous ont été communiqués. Monsieur le DGS ?

M. Simitsidis - Nous n'avons pas encore les bilans définitifs car les assemblées générales qui valident les bilans 2018 ne se sont pas encore réunies. Les résultats provisoires apparaissent désormais à l'équilibre.

Mme le Maire - Cela fait plaisir parce que ce n'est pas simple pour une petite salle. Vous avez remarqué sa popularité, le nombre d'interventions et la qualité qui permet sou-

vent, un décalage parfois seulement de 15 jours sur les sorties nationales. C'est vraiment une gageure parce que ce n'est pas évident pour une petite salle. On a vraiment un directeur qui se dévoue et un conseil d'administration qui l'appuie. Madame Muller pourrait en parler.

Mme Muller - Ils font vraiment de gros efforts pour réduire à un maximum les dépenses.

Mme le Maire - Et ça paye.

Mme Muller - Et ça porte ses fruits

Mme Di Cesare - Nous avons eu les chiffres et le nombre d'entrées a encore augmenté par rapport à l'année dernière.

Mme le Maire - Voilà, nous vous invitons à bien prendre connaissance du programme et parfois peut-être patienter un petit peu, 15 jours pour aller voir les sorties nationales dans notre cinéma.

D'autres demandes d'intervention sur ces avances de subventions ?

Bien nous passons au vote.

Qui est pour ? L'unanimité. Très bien, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité.

Nous venons d'épuiser l'ordre du jour du conseil municipal.

Permettez-moi de faire, comme cela devient une tradition, un petit récapitulatif sur l'année qui vient de s'écouler, notamment sur les chiffres de la sécurité à Port de Bouc. Malheureusement, il y a comme à toute approche d'élections, des canaux, réseaux sociaux qui se permettent de vouloir détruire

sciemment l'image de notre commune. Je pense qu'en voulant détruire l'image du maire et de son équipe, c'est l'image de la commune qu'ils détruisent et c'est fort regrettable car la ville de Port de Bouc ne mérite pas ce qui est écrit sur ces réseaux sociaux privés. Nous avons interrogé les statistiques de la police nationale du commissariat de Martigues et je puis vous dire qu'il n'y a eu qu'un vol par effraction et surtout pas pendant la période des fêtes de fin d'année, c'était auparavant et certainement pas dans un quartier qui a été stigmatisé pour un problème d'éclairage public. C'était au mois de novembre.

Ensuite il y a eu quatre vols à la roulotte et quatre vols de véhicules. J'insiste bien sur l'année 2018. Je ne parle pas des fêtes de fin d'année. Je parle de toute l'année 2018. Donc cela nous conduit à dire que le travail de police de sécurité du quotidien mené grâce aux effectifs de police nationale renforcés sur le commissariat du secteur de Port de Bouc est entrain de porter ses fruits au quotidien

Ensuite la Police Municipale a mis en fourrière 97 véhicules mais nous aurons bientôt le rapport. C'est à peu près équivalent malheureusement à l'année 2017. C'est une dépense qui est assez importante sur notre budget mais le travail est fait. Nous sommes aussi intervenus sur des problèmes de stationnement et de code de la route, rien que pour la police municipale puisque lorsque c'est la police nationale, nous n'avons pas forcément le décompte, en tout cas l'établissement de procès-verbaux est de 660. Depuis la fin de l'année 2018, l'instauration de ces patrouilles conjointes, police nationale et police municipale se font à raison de deux fois par semaine dans des quartiers différents.

(Arrivée de Chérifa Domini)

Je pense que pour votre parfaite information, cher(e)s élu(e)s de Port de Bouc, il est important que nous ayons les

éléments pour défendre notre ville car ce bilan-là, n'est pas le bilan du maire, le maire n'étant pas le chef du commissaire ou de la police nationale. Ensuite nous souhaitions avoir beaucoup plus d'effectifs, nous avons mené cette bataille pour que Port de Bouc soit reconnue une ville comme les autres, ayant besoin d'un effectif comme les autres. Là, effectivement c'est la bataille politique que nous avons mené. Mais que les résultats soient bons ou mauvais, et là en l'occurrence, ils sont bons, ce sont les résultats de la police nationale. Les chiffres de l'insécurité sur la ville, restent très bons puisqu'en fait ce sont des chiffres de sécurité plus que d'insécurité, en tout cas pour ce qui est répréhensible par la loi et on peut le mettre au crédit du travail de la police nationale que je tiens à remercier publiquement ce soir en présence de la presse.

Voilà cher(e)s collègues, avez-vous des demandes d'interventions sur ce sujet ?

Mme Pepe - Sur les PV, de mémoire, ce sont les mêmes chiffres que l'année dernière.

Mme Le Maire - Tout à fait

Mme Pepe - Il n'y a pas eu de baisse ?

Mme Le Maire - Non parce qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'effectif de police municipale. Vous savez qu'il y a eu pas mal de changement tout au long de l'année donc au lieu de voir une baisse, nous avons eu quand même un maintien. A partir de février, arrive le nouveau policier municipal, à effectif constant j'espère tout au long de l'année, on fera encore mieux, ou alors qu'on maintiendra ou diminuera les procès parce que les gens se gareront mieux.

Me Pepe - Oui, car j'ai été surprise que le chiffre ne baisse pas. Je pensais vu qu'il y avait une forte verbalisa-

tion l'année dernière, on aurait pu penser qu'il y ait une baisse et non pas une augmentation.

Mme Le Maire - Ils étaient beaucoup moins nombreux les policiers municipaux mais ils ont continué à faire un bon travail. Je remarque que certains quartiers de la ville s'améliorent, d'autres restent des points noirs. Je pense notamment au bas de l'avenue Nedelec, lorsqu'on arrive vers le cours, de façon récurrente dans ce virage, alors qu'il y a un panneau bien visible « interdiction de s'arrêter », souvent les personnes qui vont acheter leurs cigarettes ou autre au bar de la Paix, s'arrêtent là et c'est vraiment un gros souci car il y eu quelques accidents dans ce virage. Nous étudions avec les services, des aménagements à moindre coût puisque nous avons pris l'engagement de moins investir sur la route, pour investir dans les bâtiments communaux car malheureusement quand les budgets baissent, on est obligé de faire des priorités. Nous allons essayer de créer un aménagement car mettre tout le temps un policier municipal là, c'est complètement improductif pour le reste de la surveillance qu'on a véritablement besoin de faire. Le service de police municipal s'est organisé pour donner aux services techniques, un certain nombre de points noirs, permettant d'empêcher les malveillants de se garer anarchiquement. En plus toutes les places sont gratuites pour inciter au bon stationnement, c'est-à-dire qu'à Port de Bouc on est pénalisé quand on stationne mal, alors que dans d'autres villes, on est pénalisé quand on stationne bien. Donc l'incitation est là, la répression malheureusement est au rendez-vous. C'est dommage car c'est de la perte de temps. On aimerait bien aller pouvoir surveiller les dépôts sauvages ou bien les gens qui n'ont pas encore compris qu'il faut qu'ils soient propres. Petits bouts par petits bouts, on essaye d'avancer et je voulais vous dire que depuis le 31 août où nous avons enfin eu la notification de la subvention pour la mise en place de la vidéo-protection, les services ont procédé

à une accélération des dossiers de façon à pouvoir aller vers l'installation effective dès le printemps des premières caméras. On essaiera de le faire le plus discrètement possible, pour que les choses aillent vite et puis qu'après les choses restent en place.

(Arrivée de Madame Cerboni, c'était prévu, merci d'avoir pu aller si vite. Madame Cerboni était prise par ailleurs, sur une assemblée générale de copropriétaires).

Avez-vous des demandes d'intervention ?

Je n'ai pas de question diverse donc ce conseil municipal a tenu ses promesses, il a été très court. Avant de lever la séance et ne l'ayant pas fait à l'ouverture de la séance, permettez-moi de vous présenter mes vœux au conseil municipal de Port de Bouc.

Je vous souhaite beaucoup de sérénité, de santé, de bonheur à toutes et à tous et à votre famille.

Bonne soirée.

La séance est levée à 18 h 30